



*Le taux de pénétration de la pratique du karaté passe de 3,2 ‰ à seulement 2,8 ‰ dans les ZUS.  
La fédération française de karaté et disciplines associées s'engage donc à rendre ses disciplines accessibles à tous,  
notamment au sein des quartiers difficiles.*

## Objectifs

Le but de ce projet est de permettre à 600 jeunes issus des quartiers sensibles de pratiquer le karaté. Le public concerné est constitué de garçons et filles de 14 à 20 ans, répartis sur 60 clubs implantés en ZUS. Afin d'inscrire cette action dans la durée il convient d'accueillir chaque jeune dans des conditions optimales pour la réussite éducative du projet. Pour cela les clubs concernés bénéficient d'outils pédagogiques pour se développer. Ainsi les kits du challenge du budoka (opération éducative et sociale de la fédération) de la semaine des copains et du karaté au féminin sont donnés aux clubs. De plus la fédération dote les éducateurs de la malle pédagogie enfant créée par la fédération.

Enfin, ce projet permet aux 60 clubs concernés de s'inscrire dans des démarches éducatives et sociales auprès d'autres partenaires.

## Mise en œuvre de l'action

Laurence Fisher, championne du monde de karaté est la marraine de cette action. L'opération « Zen Dans Mon Quartier » est le fruit d'une collaboration entre plusieurs partenaires :

- les clubs de la fédération implantés en ZUS ;
- les structures sociales, éducatives ou scolaires ;
- la fédération française de karaté ;
- des partenaires privés locaux ou nationaux.

### Étapes :

1. Le club renvoie son engagement.
2. Le club prend contact avec l'association sociale du quartier.
3. La fédération envoie les kits de communication et la malle pédagogique.
4. Le club et l'association organisent une journée porte ouverte.
5. 10 jeunes de 14 à 20 ans dont 50 % de filles s'inscrivent pour 32 euros **Ces jeunes doivent être de nouveaux licenciés.**
6. Les jeunes bénéficient de l'équipement complet (un kimono, des protections).
7. La fédération reverse au club 100 euros par jeune inscrit.
8. Durant l'année le club tente de faire bénéficier de son réseau d'entreprises aux jeunes inscrits.
9. Les différents partenaires élaborent une évaluation de l'action.

## Moyens d'évaluation

D'une manière quantitative cette opération doit permettre à 600 jeunes habitant en ZUS de s'inscrire dans 60 clubs (nouvelles licences). Les coordonnateurs sport-insertion de la fédération accompagneront les clubs dans leur démarche. En accord avec la structure partenaire et le club, un livret d'évaluation du projet est proposé, celui-ci prend en compte : la situation sociale du jeune, son investissement dans sa pratique, son investissement dans le club, son assiduité, l'impact socio-politique du projet, l'insertion professionnelle.

## Développement du projet

Lancé sur trois ans, le projet « Zen Dans Mon Quartier » débute pour la saison 2008/2009 avec 20 clubs. Nous souhaitons en impliquer 40 la saison suivante et 60 la troisième. Nous sommes convaincus que dans trois ans, les structures moyennes que nous avons choisies seront devenues des clubs importants capables de s'autofinancer (et de recevoir les aides de la politique de la ville...etc).

## Engagement des clubs

**En participant au programme Zen dans mon quartier l'association s'engage à :**

1. Définir un projet pédagogique en accord avec les valeurs morales et sportives de la fédération.
2. Trouver un ou plusieurs partenaires sociaux ou éducatifs.
3. Formaliser un projet éducatif avec les partenaires qui visent l'éducation aux valeurs communes de respect, de citoyenneté et d'entraide.
4. Mettre en œuvre les actions :
  - du karatéka citoyen ;
  - de la semaine des copains ;
  - du karaté au féminin.
5. Organiser une porte ouverte avec l'association sociale locale.
6. Faire bénéficier cette opération à de **nouveaux** licenciés. La fédération préconise au moins 50% de filles.
7. Mettre en relation les jeunes du projet et le réseau d'entreprises pour permettre leur insertion professionnelle.
8. Présenter l'action au référent insertion de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports locale.
9. Proposer une évaluation de l'opération.

**D'autre part, l'association garantit :**

- Licencier l'ensemble de ses adhérents.
- Etre en règle avec la réglementation fédérale.
- Permettre l'insertion sociale des publics en difficulté.
- Avoir ou solliciter l'agrément sport auprès de la direction régionale jeunesse et sport.
- Participer à la vie fédérale, notamment lors de compétition en fournissant des arbitres.
- Mettre en place une tarification dégressive en fonction du nombre d'adhérents d'une même famille.

## Pour tout renseignement

[www.ffkarate.fr/direction-technique/developpement/developpement-insertion.php](http://www.ffkarate.fr/direction-technique/developpement/developpement-insertion.php)



Fédération française de karaté et disciplines associées:  
Service développement  
39 rue Barbès  
92120 Montrouge  
[florent.gaubard@ffkarate.fr](mailto:florent.gaubard@ffkarate.fr) – 06.84.34.24.32

